

Commémoration du 8 mai 1945

Jeudi 8 mai 2014

PROGRAMME

- 9 h 10 :** **Cours Paul Doumer**
Dépôt de gerbe par les Combattants Volontaires de la Résistance et la municipalité
- 9 h 15 :** **Place Pierre Sépard**
Dépôt de gerbe par les Cheminots
- 9 h 25 :** **Rue Jean Moulin**
Dépôt de gerbe par la municipalité
- 9 h 35 :** **Place de la Prison**
Dépôt de gerbe par la municipalité
- 9 h 45 :** **Square Angel Sidélio**
Dépôt de gerbe par la municipalité
- 10h00 :** **Sous-préfecture**
Regroupement des participants face à la Sous-préfecture
Dépôt de gerbe par Madame la Sous-préfète devant la plaque à la mémoire des Déportés, Fusillés, Victimes du nazisme de l'Arrondissement de Saintes, avec piquet d'honneur et drapeaux.
- 10h10 :** Départ en cortège de la Sous-préfecture, drapeaux en tête, vers le Square Foch par la rue Alsace Lorraine
- 10h15 :** **Square Foch**
Réunion des Autorités Civiles et Militaires, des Anciens Combattants, des Délégués d'Association Saintaises et Patriotiques, Souvenir Français, Croix Rouge, enfants des écoles et sociétés sportives
Les enfants des écoles prendront place, par groupes, à la droite des Associations d'Anciens Combattants en bordure du Cours National
Arrivée de Madame la Sous-préfète et de Monsieur le Colonel Commandant l'E.E.T.A.A. et Commandant d'Armes
Revue des troupes par le Colonel Commandant l'E.E.T.A.A. et Commandant d'Armes
Remise de décorations
Mise en place pour le défilé
Défilé des troupes
- 10h25 :** Les Autorités, les Drapeaux, les Délégations, le piquet d'honneur prennent place Square Foch, face au Monument aux Morts
Garde-à-vous
Montée des Couleurs

Dépôt de gerbes
Sonnerie aux Morts
Minute de silence
Refrain de la Marseillaise
Hymne Européen Chanté par les enfants des écoles Jean Jaurès et Louis Pasteur, accompagnés d'une formation musicale.
Le Chant des Partisans
Lecture de l'Ordre du Jour n° 9 par Rhin et Danube
Lecture du message de l'U.F.A.C
Lecture du message du Ministre délégué aux Anciens Combattants
Les autorités vont saluer les drapeaux des associations

10h45 : Formation et mise en marche du cortège pour se rendre au Monument du Souvenir Français au cimetière Saint-Vivien

11h00 : Arrêt du cortège au 13, Cours Lemer cier, et dépôt de gerbe par la municipalité devant la plaque commémorative des F.F.I

11h30 : **Cimetière Saint-Vivien - Monument du Souvenir Français**
Mise en place du piquet d'honneur, du clairon, des autorités, des délégations et drapeaux
Garde-à-vous
Montée des Couleurs
Dépôt de gerbes par la municipalité et la Sous-préfecture
Sonnerie aux Morts
Minute de silence
Refrain de la Marseillaise
Hymne Européen chanté par les enfants des écoles Jean Jaurès et Louis Pasteur

A partir de 12 heures :

Visite des établissements de retraite : Petites Sœurs des Pauvres, Foyer Soleil, Ehpad de Recouvrance, Maison de retraite de Voiville, Ehpad Aquitania rue de l'Alma, Maison de retraite « Les Jardins de Saintes »

12h30 : Pot offert par la Municipalité à l'Hôtel de Ville, salle Nivelles (côté jardins).

Monsieur le Maire de Saintes invite ses administrés, les sociétés ou groupements locaux à pavoiser aux couleurs françaises.

Pendant la journée du 8 Mai, les enfants des écoles proposeront à la vente le « bleuet de France » au profit des victimes de guerres. La municipalité invite la population à se montrer généreuse envers les quêteurs.

Au cours de cette journée, une minute de silence et de recueillement devra être observée sur tous les stades où auront lieu des compétitions sportives.